

## CAHIER DES CHARGES POUR UN EXAMEN DE GRADE 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> DAN EN RÉGION

### EXAMEN DE GRADE KENDO 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> DAN à l'attention des Présidents de CRKDR et Secrétaires de CORG

Dans le cadre de la décentralisation des examens de grades nationaux, le CNKDR souhaite donner la possibilité aux CRKDR d'organiser un examen de grade 4e et 5e dan.

Les examens de grades 1er, 2e et 3e dan restant sous la responsabilité des CRKDR, les examens des grades 4e et 5e dan resteront quant à eux, sous l'entière responsabilité du CNKDR et devront suivre les règles établies dans le "REGLEMENT DES GRADES CNKDR".

La CRKDR souhaitant organiser un examen 4e et 5e dan devra en faire la demande écrite au CNKDR avant la fin du mois de Mai précédant la saison à venir. Le Comité Directeur donnera son accord avant la fin de saison en cours.

L'examen devra se tenir lors d'un événement régional suffisamment important pour pouvoir pallier les frais inhérents à son organisation. Les déplacements, hébergements et frais de restaurations en lien avec l'examen 4e et 5e dan seront à la charge du CNKDR, pour les jurés convoqués par la commission des grades. Les autres frais restant à la charge de l'organisateur de l'événement.

La CRKDR organisatrice devra fournir au CNKDR une liste de jurés régionaux au moins un mois avant la date de l'examen pour permettre à la commission des grades d'établir le jury définitif, celle-ci se réservant le droit de sélectionner tout ou partie des jurés proposés.

Le jury de l'examen 4e et 5e dan devra être distinct de celui des 1er, 2e et 3e dan.

Le jour de l'examen, la partie administrative (vérifications, paiements, récupérations des passeports) sera effectuée par un représentant du CNKDR ou à défaut par un membre de la CRKDR désigné pour ce travail.

Les inscriptions se feront via le site du CNKDR. Le montant des inscriptions sera à payer via le site CNKDR ou sur place le jour de l'examen. Les enregistrements seront à payer uniquement par chèque à l'ordre du CNKDR le jour même. La validation des passeports se fera à posteriori par le CNKDR après les vérifications administratives.

L'examen aura lieu sous le contrôle du Président du jury dans le respect du "REGLEMENT DES GRADES CNKDR".

